



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 mars 2025 à 20 heures 30 minutes
Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François

Procuration(s) :

Absent(s) :

M. ALIF FISCHER Julien

Excusé(s) :

M. PETIT Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. DOSDAT Patrice

Président de séance : M. LEIDELINGER Jean-François

1 - Validation du CFU

Le point n° 1 Validation du CFU a été retiré de l'ordre du jour à la demande de M le Maire

2 - Autorisation de travaux pour le raccordement du fossé existant au nouveau fossé

Monsieur le Maire expose :

La commune souhaite effectuer le raccordement du fossé existant le long du chemin de la méthanisation au nouveau fossé créé

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Autorise le lancement des démarches des études pour les travaux de raccordement du fossé existant au nouveau fossé créé

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Retrocession de la voirie et de l'assainissement du Lotissement du Clos du Moulin

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement « LE CLOS DU MOULIN » a été autorisé par arrêté délivré par la Mairie de **MAIZERROY** (Moselle), le 12 mai 2021, sous le numéro PA 057 431 21 00001, pour la réalisation d'un nombre maximal de neuf (09) lots d'une surface de plancher maximale de 2.400,00 mètre carrés.

Le **LOTISSEUR** a fait exécuter les divers ouvrages indiqués au programme du lotissement.

Conformément aux prescriptions de l'article R 462-1 du Code de l'urbanisme, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été adressée à la Mairie le 20 mai 2022, et décharge en a été remise le 1er juin 2022.

L'attestation certifiant la conformité des travaux avec l'autorisation de lotir a été délivrée le 15 Juin 2022.

La SARL LES VIGNOTTES a demandé à la Commune de procéder à la rétrocession des équipements communs (voiries, assainissement, éclairage public) dans le domaine public.

En vertu des dispositions de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales.

Il est précisé que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qu'assurent les voies du lotissement et que, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L. 141-3.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu les Articles L. 141-3 du Code de la Voirie Routière et L. 318-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le permis d'aménager délivré par la Mairie de **MAIZERROY** (Moselle), le 12 mai 2021, sous le numéro PA 057 431 21 00001, à la SARL LES VIGNOTTES

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 20 mai 2022,

Vu L'attestation certifiant la conformité des travaux avec l'autorisation de lotir a été délivrée le 15 Juin 2022.

Vu le projet de l'acte de rétrocession des voies, réseaux et divers (VRD) à l'euro symbolique dont l'assiette foncière est cadastrée Section 29 parcelle n°129/120 (492 m2),

Vu les documents transmis,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée 29 parcelle n°129/120 (492 m2),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété correspondant à l'euro symbolique.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Autorisation d'achat de l'emprise du fossé en création le long du chemin de la méthanisation

Monsieur le Maire expose :

La commune souhaite acquérir l'emprise du fossé en création le long du chemin de la méthanisation ainsi que les travaux du géomètre (environ 2 m sur 150 m)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Autorise l'achat de l'emprise du fossé en création le long du chemin de la méthanisation ainsi que les travaux du géomètre

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents si rapportant

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François

Contre :

Abstention : Mme DUBOST Nathalie

5 - Divers

- Le conseil prévoit une visite sur place du chantier de création du chemin de la méthanisation et des fossés cités dans les points 3 et 4 ; dates à définir en fonction de l'emploi du temps de chacun
- Convention "citéo" (ordures ménagères) : fin de la convention pour le dépôt diffus des déchets
- Démarrage bientôt des travaux à l'entrée de Chevillon (carrefour RD71 rue du Rouge Poirier)
- Visite de M Smith sous préfet le 21/03/2025 à 14 h 30
- Consultation public du projet de la société METHABRIAC pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à Maizeroy du 24/03/2025 au 22/04/2025 le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00 et le vendredi de 08 h 00 à 13 h 00 à la Mairie de Maizeroy
- Nettoyons la nature le 22/03/2025 à 14 h 00 Salle Communale de Chevillon / Mairie de Maizeroy
- Dates des prochains conseils :

04/04/2025

02/05/2025

13/06/2025

04/07/2025

05/09/2025

10/10/2025

28/11/2025

Le Secrétaire de séance,

Fait à Maizeroy

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MAIZEROY' at the top and 'MOSELLE' at the bottom, with a central emblem.